



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
26 mars 2020  
Français  
Original : anglais

**Conseil du commerce et du développement**  
**Commission du commerce et du développement**  
**Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement**  
**d'un environnement économique favorable à tous les niveaux**  
**à l'appui d'un développement inclusif et durable,**  
**et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques**  
Quatrième session  
Genève, 24 et 25 février 2020

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle**  
**sur le renforcement d'un environnement économique**  
**favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement**  
**inclusif et durable, et la promotion de l'intégration**  
**et de la coopération économiques sur sa quatrième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 24 et 25 février 2020

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction .....	2
I. Résumé du Président .....	2
A. Séance plénière d'ouverture.....	2
B. La mobilisation de ressources financières en vue d'un développement inclusif et durable .....	3
II. Questions d'organisation.....	8
A. Élection du Bureau .....	8
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	8
C. Adoption du rapport de la réunion .....	8
Annexe	
Participation .....	9



## Introduction

La quatrième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques, s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, les 24 et 25 février 2020.

### I. Résumé du Président

#### A. Séance plénière d'ouverture

1. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de la CNUCED a souligné que pour parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable, il était nécessaire d'accroître les investissements et de renforcer la coordination des actions pour les porter à des niveaux sans précédent, dans les domaines de la distribution d'énergie, du renforcement des capacités productives, de la dotation en infrastructures et de l'inclusion sociale. Ces efforts seraient vains sans une action collective, des politiques ambitieuses et une mobilisation considérable des ressources productives. Pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il importait de mobiliser les ressources financières nécessaires et donc de placer les enjeux du multilatéralisme au centre des discussions. Cela était particulièrement le cas dans le domaine du commerce international. Pour combler le déficit de financement des objectifs de développement durable, il fallait mobiliser des milliers de milliards de dollars, dont 2 000 à 3 000 milliards de dollars supplémentaires par an rien que dans les pays en développement, selon les estimations de la CNUCED. Le Secrétaire général a fait observer que la question majeure était de savoir si le système financier était prêt à faire face aux besoins de financement, en particulier au niveau international, et que cette problématique se situerait au cœur des discussions de cette session de la réunion d'experts pluriannuelle. Compte tenu du contexte mondial difficile, il fallait faire appel à des sources privées pour financer le Programme 2030, mais surtout être plus innovant et audacieux dans la conception des politiques publiques et dans la mobilisation des ressources publiques afin de parvenir à un modèle de croissance plus équitable et plus durable. Pour cela, il fallait mener de nouvelles actions portant sur les moyens de financement et visant à aligner la politique industrielle sur les mesures d'inclusion sociale et sur les objectifs du Programme 2030.

2. Le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement a présenté une vue d'ensemble des phénomènes récents liés aux changements climatiques, tels que les incendies en Australie, les records de températures les plus chaudes enregistrés en Antarctique en juillet 2019 et la hausse historique de la température des océans, qui a provoqué une fonte de la glace polaire plus rapide que jamais. Il a noté que la question du financement occupait désormais une place importante dans les discussions sur le climat et que les risques liés au climat constituaient un problème financier majeur, comme l'avaient largement reconnu la communauté internationale, les banques centrales et le secteur privé. Le Directeur a présenté des exemples d'efforts déployés par les grands établissements financiers privés en vue de contribuer de manière positive à la lutte contre les changements climatiques. Des préoccupations ont toutefois été soulevées quant à la capacité du secteur privé de se mobiliser, comme cela avait été évoqué dans la note d'information établie en vue de la réunion d'experts pluriannuelle. Le Directeur a souligné que pour s'attaquer aux problèmes climatiques, il fallait reconnaître leurs incidences sur le développement. Il était en effet indispensable de mettre en corrélation les enjeux liés au climat, au développement et aux inégalités. Pour réaliser les objectifs de développement durable, il fallait consentir d'importants investissements publics, réorienter les sources de financement privées, instaurer un nouveau pacte social et mettre en place un système multilatéral cohérent. Enfin, le Directeur a pris note des travaux de la Division sur une nouvelle donne écologique mondiale qui à aiderait les pays en développement à mener à bien une transition équitable vers une économie à faible intensité de carbone. En particulier, deux ateliers organisés au Mexique et en Afrique du Sud avaient permis de commencer à s'interroger sur la mesure

dans laquelle les règles du commerce international allaient constituer une aide ou un obstacle à l'adoption des politiques propres à garantir une transition équitable.

## **B. La mobilisation de ressources financières en vue d'un développement inclusif et durable**

(Point 3 de l'ordre du jour)

### **1. Cadre macroéconomique pour la promotion de l'investissement inclusif et durable en faveur du développement**

3. La première séance informelle était axée sur la mise en place d'un cadre macroéconomique pour la promotion de l'investissement inclusif et durable en faveur du développement. Les intervenants ont procédé à un échange de vues et d'analyses sur les aspects clefs des cadres macroéconomiques en matière d'investissement durable. Ils ont souligné qu'il y avait à peine dix ans, les discussions sur les politiques mondiales portaient sur l'adoption de mesures d'austérité budgétaire favorables à la croissance, mais que l'on pouvait aujourd'hui constater que la croissance avait tendance à ralentir à cause de l'austérité, dont les effets multiplicateurs entraînaient une amplification cyclique des tendances budgétaires. Une croissance durable exigeait des taux d'investissement plus élevés et un volume plus important de capitaux par travailleur afin de transformer les technologies à l'appui de solutions durables pour le climat. Dans les régions présentant les plus forts taux d'investissement, il demeurait prioritaire de s'attaquer aux goulets d'étranglement et de cibler d'autres types de gains d'efficacité. Les obstacles à une hausse de l'investissement étaient variables d'un pays à l'autre, pouvaient être internes ou externes et exigeaient que les pays partagent leur expérience pour les surmonter. À cet égard, les intervenants ont mis en avant le cadre que la CNUCED offrait aux pays pour partager leur expérience.

4. Le premier intervenant a déclaré que la croissance durable exigeait des niveaux d'investissement plus élevés. Dans le même temps, une croissance économique soutenue était une condition préalable à un investissement soutenu. En l'absence de croissance économique solide et soutenue, le cercle vicieux de la faible croissance et du faible investissement devait donc être rompu grâce aux politiques budgétaires, notamment par l'accroissement de l'investissement public. Il y avait des raisons de penser que les autres solutions relevant de la politique monétaire, telles que la réduction des taux d'intérêt, n'avaient pas suffi à stimuler l'investissement, et que l'un des obstacles à l'accroissement de l'investissement public était d'ordre financier. Selon l'intervenant, si des liquidités étaient bien disponibles au niveau mondial, la difficulté consistait à faire en sorte qu'elles le soient aussi au niveau national. La réduction des taux d'intérêt pratiqués par les grands centres financiers permettait certes de réduire les contraintes financières à l'échelle mondiale, mais les écarts entre taux d'intérêt étaient élevés et une coordination était nécessaire pour gérer les risques qui en découlaient. Enfin, l'intervenant a déclaré que la mise en place de mesures au niveau international permettrait d'améliorer la gestion des risques de change. Accroître les investissements était certes une priorité, mais il fallait aussi adopter des politiques favorables à la consommation pour compenser les effets néfastes à court terme pour les consommateurs.

5. Le deuxième intervenant a examiné la manière dont l'écart entre les besoins de financement et les ressources financières mobilisées s'était creusé à cause des partenariats public-privé, principalement parce que ces derniers ne devaient pas rendre de comptes. Les organisations de la société civile avaient donc commencé à insister sur la nécessité d'avoir moins fréquemment recours aux partenariats public-privé.

6. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a demandé davantage de précisions sur les politiques d'austérité, en particulier à propos des différentes expériences menées aux niveaux national et régional et des ralentissements qui avaient été constatés. Certains représentants ont demandé un examen plus approfondi des capacités nationales d'atténuation des changements climatiques et des cadres directifs qui pouvaient dissuader les flux financiers illicites, compte tenu notamment du fait que les gouvernements s'y employaient activement mais que leurs capacités étaient souvent limitées par les pertes de

ressources. À cet égard, les intervenants ont précisé que les résultats escomptés des politiques d'austérité n'avaient pas été atteints et que les mesures de ce type n'avaient pas stimulé la croissance. Par exemple, l'Argentine s'était trouvée dans l'incapacité de rembourser les dettes contractées durant la mise en œuvre du programme d'austérité du Fonds monétaire international, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui avait mené une politique d'austérité pendant une dizaine d'années, avait enregistré la plus lente reprise économique en un siècle, avec une hausse du taux de pauvreté des enfants et une augmentation du nombre de colis alimentaires d'urgence distribués, qui s'élevait à plus d'un million en 2019. Un intervenant a souligné que la plupart des pays qui contribuaient le moins aux changements climatiques en payaient le plus lourd tribut et qu'un allègement de la dette était nécessaire de toute urgence pour aider les pays confrontés à des catastrophes naturelles. Un autre intervenant a précisé que, si les politiques d'austérité avaient été très néfastes, les discussions qui étaient en cours concernant de nouvelles politiques allaient aboutir à un accroissement de la marge d'action. Dans le cadre de cette marge d'action accrue, les données sur le commerce bilatéral pourraient être analysées et des audits devraient être réalisés auprès des sociétés multinationales tout en conjuguant les efforts déployés au niveau régional pour améliorer les moyens politiques de lutter contre les pratiques fiscales abusives auxquelles se livraient les entreprises. Il convenait de faire observer aux gouvernements que le poids de la fiscalité indirecte pouvait avoir un effet régressif sur la répartition, et que ces politiques, tout comme les politiques d'austérité, pouvaient freiner encore la demande.

7. Certains représentants se sont dits préoccupés par le manque de coordination du financement des objectifs de développement durable et par la complexité des diverses approches et priorités, et ont souhaité que la question de l'efficacité de l'investissement soit examinée plus avant. En outre, plusieurs représentants se sont dits préoccupés par le manque de ressources financières, tant sur le plan national que sur le plan international, et par la dimension politique de l'apport de ces ressources. Par exemple, les pays exportateurs de pétrole investissaient une part élevée de leur produit intérieur brut mais restaient dans la catégorie des pays en développement, ce qui soulevait la question de la qualité des investissements. À cet égard, un intervenant a fait observer que ce n'était pas toujours la marge d'action budgétaire qui importait, mais plutôt la pertinence des priorités d'investissement et la qualité de l'investissement, que de nombreux pays étaient encore freinés par la question de savoir si les gouvernements disposaient d'une marge d'action budgétaire suffisante pour pouvoir investir, et que les difficultés en matière d'investissement étaient exacerbées par les idées reçues. Pour ce qui est des contraintes financières, le fait d'investir était en soi une façon d'accroître la marge d'action budgétaire grâce aux effets multiplicateurs communs qui donnaient lieu à une augmentation du stock de capital et donc des recettes publiques. Des problèmes liés à la balance des paiements pouvaient toutefois survenir à court terme si des mesures trop expansionnistes étaient appliquées, car tous les pays ne disposaient pas de réserves suffisantes pour compenser de telles contraintes.

8. Deux intervenants ont souligné les avantages qui pouvaient être tirés d'un examen des questions fiscales à l'Organisation des Nations Unies comme une alternative aux autres approches qui étaient adoptées et qui pouvaient donner lieu à une dilution des responsabilités politiques. Par exemple, les États Membres de l'ONU pouvaient s'entendre sur un taux d'imposition des sociétés qui s'appliquerait au niveau international. À cet égard, le secrétariat a souligné l'importance du dialogue avec les responsables de l'élaboration des politiques au niveau national pour veiller à ce qu'une nouvelle donne écologique mondiale constitue un atout et non un obstacle à la mise en œuvre des programmes nationaux. Les dispositifs multilatéraux devaient permettre d'appuyer les politiques nationales et non pas d'imposer des conditions.

## **2. Banques et institutions financières pour l'investissement dans une nouvelle donne écologique mondiale**

9. A la deuxième séance informelle, les participants se sont penchés sur la contribution que les banques et les institutions financières pourraient apporter à l'investissement dans une nouvelle donne écologique mondiale en examinant la manière dont les cadres macroéconomiques soutenaient les politiques industrielles, ainsi que sur le rôle de l'État

dans la mobilisation des ressources et celui des banques publiques de développement. L'ampleur de la contribution de ces banques était beaucoup plus importante qu'on ne pouvait l'imaginer. Le rôle que pouvaient jouer les banques centrales était réévalué compte tenu des chocs financiers que laissent craindre les changements climatiques. Dans certains pays, les banques centrales utilisaient déjà une série d'instruments pour que le crédit aille aux activités écologiques et non aux activités à forte intensité de carbone.

10. Certains représentants ont souligné que les acteurs qui avaient prospéré au détriment de l'environnement devaient contribuer en conséquence à combler le déficit de financement. Un représentant a souligné que les entreprises privées qui étaient dans ce cas devaient assumer la responsabilité du financement du développement durable. Le secteur privé avait apporté des contributions en réalisant des investissements directs dans des projets de développement ou, de manière indirecte, par la réduction des risques et le paiement d'impôts, mais ces mesures ne suffisaient pas à compenser les dommages causés à l'environnement. Un autre représentant a souligné la nécessité de répartir les responsabilités entre les pays : ceux qui, historiquement, avaient émis plus de gaz à effet de serre devaient supporter une plus grande part du fardeau. Toutefois, la non-ratification du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques mettait en lumière la réticence des pays avancés à financer les efforts déployés par les autres pays pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les pays en développement se heurtaient également à des problèmes plus pressants sur le plan national. À cet égard, certains représentants ont souligné la nécessité de donner la priorité aux projets nationaux d'infrastructure de base et de concevoir des écosystèmes numériques pour le commerce électronique afin de répondre aux besoins de développement national. En outre, deux intervenants ont dit que le développement national et la durabilité mondiale n'étaient pas nécessairement des priorités concurrentes, mais pouvaient être complémentaires, et ont fait observer que les pays en développement avaient des difficultés à mobiliser des ressources pour répondre en premier lieu aux besoins en infrastructures. Un intervenant a estimé que les pays qui ne pouvaient pas moderniser leurs infrastructures au niveau national pourraient être en mesure de compenser leurs propres émissions en finançant des projets d'infrastructures durables dans les pays en développement. Lorsqu'ils avaient choisi de construire des centres de données et des infrastructures énergétiques fiables fonctionnant grâce à des sources renouvelables, les pays en développement étaient moins dépendants des combustibles fossiles des pays exportateurs et, étant donné qu'ils étaient des pionniers dans l'utilisation des nouvelles technologies, étaient les premiers à tirer des avantages de l'économie verte. Un projet en cours d'exécution de la CNUCED visant à aider les pays à réduire leur dépendance au plastique mettait en lumière cette question.

11. En réponse à une question d'un représentant qui demandait si la sécurité était une priorité concurrente des investissements verts, les intervenants ont souligné que les incidences des chocs environnementaux physiques étaient les principaux facteurs de déplacement des populations et les principales raisons de la baisse de l'emploi et de la productivité dans le secteur agricole, et ont fait le lien entre cohésion sociale, sécurité et lutte contre les problèmes causés par les changements climatiques. Au sujet des questions posées par plusieurs représentants sur la contribution du secteur privé au financement du développement durable, les intervenants ont mis en évidence deux aspects clés du rôle actuel du secteur privé approuvé par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale et deux domaines dans lesquels le secteur privé pourrait contribuer de manière significative au développement durable. Dans le cadre de la coopération entre les acteurs publics et privés, les institutions publiques réduisaient les risques liés aux investissements réalisés par les acteurs privés. Ainsi, dans les partenariats public-privé, le secteur privé engrangeait les profits tandis que le secteur public assumait les risques. Les intervenants ont souligné la nécessité de restructurer les contrats de partenariat public-privé pour remédier à ce problème. En outre, il fallait inverser le rôle des acteurs privés afin que les secteurs, les types de projets et les régions ayant besoin de ressources financières soient d'abord recensés par les institutions publiques. Les États pourraient alors mettre en œuvre des plans de développement nationaux répondant à des réalités nationales différenciées avec la participation directe du secteur privé. Pour les projets à faible intensité de carbone ou de petite envergure, il était nécessaire que l'État accorde des subventions. Les intervenants ont souligné que le financement de projets au moyen de l'aide publique au développement

combinée à des investissements privés sapait le programme de développement national, car les pays donateurs donnaient souvent des instructions sur la manière dont cette aide devait être allouée. En revanche, un soutien budgétaire pouvait également permettre aux pays d'avoir des systèmes qui répondent à leurs besoins nationaux. Le secteur privé pourrait également contribuer au programme de développement en s'abstenant de transférer les bénéfices pour payer moins d'impôts, la perte de recettes fiscales entraînant un grave sous-financement de l'investissement public.

12. Répondant aux demandes d'informations supplémentaires émanant de plusieurs représentants au sujet de la manière dont les pays en développement pourraient renforcer leur capacité nationale à financer les investissements verts, les intervenants ont souligné la nécessité de redéfinir l'investissement transformateur comme allant au-delà de la création de nouvelles sources de revenus pour le secteur privé. Dans les cadres utilisés par la Banque mondiale, le facteur déterminant pris en compte pour que les projets soient financés était la rentabilité pour les acteurs privés, ce qui limitait les priorités de développement à ce critère étroit. Afin de renforcer la crédibilité, un intervenant a recommandé d'élaborer de nouveaux indicateurs de résultats non liés aux motivations du secteur privé. Enfin, les intervenants ont fait observer qu'il importait de renforcer les capacités en modifiant les objectifs de manière à promouvoir les capacités nationales de financement, afin qu'elles ne soient plus systématiquement fragilisées comme elles l'avaient été au cours des quarante dernières années. Grâce à un processus visant à lier l'épargne locale et la capacité locale de création de crédit et d'orientation du crédit pour financer les projets durables locaux, ainsi qu'à la tenue de consultations avec les populations locales visant à déterminer les besoins au niveau local, les pays en développement pourraient renforcer leur capacité à financer le développement durable.

### 3. Une transition inclusive

13. Pendant la troisième séance informelle, les participants ont examiné le thème d'une transition inclusive tout en accordant une attention particulière à une transition juste sur les plans de l'emploi et du revenu. Les intervenants ont débattu de la mise en place d'un cadre directif au service d'une croissance durable, ainsi que de la nécessité de s'attaquer aux inégalités en versant un revenu de base et de réaliser une transition juste en ce qui concerne les ambitions liées au climat. Plusieurs représentants ont salué les travaux importants menés par la CNUCED dans ces domaines et ont jugé nécessaire de tenir des débats dans d'autres instances des Nations Unies et forums multilatéraux.

14. Le premier intervenant a évoqué la nécessité de mettre en place un cadre directif au service d'une croissance mondiale durable. L'économie mondiale, caractérisée par la poursuite de politiques néolibérales, par la financiarisation des marchés et par une concentration du pouvoir économique, avait profité à quelques participants privilégiés tandis que la majorité des citoyens, des communautés et des pays en avaient retiré des gains insuffisants. Elle était freinée par quatre grandes tendances, à savoir le déclin de la part des revenus du travail, l'érosion des dépenses publiques, le recul de l'investissement productif et l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Il était nécessaire d'adopter une stratégie crédible et réaliste pour inverser ces tendances et atténuer les dommages déjà causés. Les mesures de réforme devaient englober la politique de crédit, la promotion des investissements et la transformation technologique verte, afin de parvenir à une atténuation significative des menaces environnementales. Enfin, les politiques devaient être suffisamment audacieuses pour que les tendances actuelles soient inversées. Elles devaient également être exhaustives, cohérentes au niveau interne et coordonnées au niveau international.

15. Le deuxième intervenant a abordé le « pillage » des biens communs et la croissance du précarité, nouvelle classe sociale constituée de personnes confrontées à l'incertitude et à un manque de prévisibilité et de sécurité, qui portaient atteinte au bien-être matériel ou psychologique. Il a évoqué la possibilité de verser un revenu de base à ce groupe et à la population dans son ensemble afin de créer un filet de sécurité sociale. Le monde avait besoin d'un nouveau système de répartition des revenus pour pouvoir faire face aux huit « géants » modernes qu'étaient l'inégalité, l'insécurité économique, la dette privée, le stress, la précarité, les robots, la menace d'extinction et le populisme. Le versement d'un

revenu de base pourrait jouer un rôle central dans la réduction des incidences négatives des problèmes cités. En outre, on pourrait créer, grâce aux contributions des acteurs qui tiraient profit des biens communs, un fonds destiné à financer ce revenu de base. Cela créerait un cycle d'équité intergénérationnelle dans le cadre duquel les bénéficiaires des biens communs verseraient des fonds qui seraient ensuite distribués sous forme de dividendes. Au fil du temps, le fonds s'accroîtrait, tout comme les dividendes.

16. Le troisième intervenant a mis en avant deux grands cadres de coopération, à savoir le Programme 2030 et l'Accord de Paris conclu en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et a noté qu'un manque de cohérence subsistait. En 2020, les pays réexamineraient leurs contributions prévues déterminées au niveau national à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si les plans nationaux relatifs au développement, à la lutte contre les changements climatiques, à l'investissement et à la fiscalité n'étaient pas coordonnés avec les stratégies en faveur de l'emploi, de l'égalité des sexes et du développement, il serait peu probable que ces stratégies soient efficaces. Toute la question était de savoir à quelle hauteur les pays placeraient la barre et ce qu'ils feraient pour mettre en œuvre les mesures nécessaires à la réalisation de leurs objectifs. Si l'on ne combattait pas la crise climatique en même temps que les crises liées à la pauvreté, au chômage, aux inégalités de revenus et aux inégalités entre les sexes, sans faire face aux enjeux de la numérisation et du déploiement des technologies au profit de tous, on ne pourrait pas remédier aux insécurités humaines fondamentales. Il fallait engager un processus de planification qui associait les travailleurs, les communautés, les décideurs et les employeurs afin de garantir une transition juste. La transformation importante du marché du travail qui en découlerait exigerait qu'on analyse les besoins de chaque économie, car il n'existait pas de méthode unique qui soit adaptée à tous les pays.

17. Au cours du débat qui a suivi, un intervenant a fait remarquer qu'il fallait aborder, dans le cadre des discussions sur le financement des objectifs de développement durable, la question d'un financement inclusif et qu'une transition juste devait avoir pour objectifs la protection du climat, l'éradication de la pauvreté et le développement durable, soutenus par un programme visant à garantir un travail décent et par un cadre directif pertinent. Au sujet de la question de savoir si un revenu de base pouvait avoir des incidences significatives, un intervenant a dit que même un petit supplément à leur revenu pouvait donner aux personnes vulnérables un sentiment de liberté et de sécurité élémentaire qui créait un sentiment de sécurité collective et avait des effets multiplicateurs et des incidences positives sur la productivité et la santé. Répondant aux représentants qui avaient demandé des conseils sur les politiques clefs adaptées aux circonstances nationales que les pays pourraient adopter, un intervenant a précisé qu'il existait différentes recommandations ayant trait au précaire, mais que les États devaient engager un dialogue national à tous les niveaux pour s'appropriier des stratégies de développement national à tous les échelons de l'administration et s'appuyer sur ces dialogues sociaux pour orienter leurs décisions.

18. En ce qui concerne la question posée par un observateur, qui s'était demandé si certains investisseurs de premier plan qui avaient annoncé placer les objectifs de développement durable au centre de leurs stratégies ne cherchaient pas simplement à verdir l'image de leurs portefeuilles d'investissement, et comment la communauté internationale pouvait utiliser le cadre de ces objectifs et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour orienter les investissements, un intervenant a fait remarquer que ces investisseurs avaient activement collaboré avec certains fonds de pension aux côtés d'établissements comme la London School of Economics pour aider à réorienter l'allocation des ressources en faveur d'une économie propre. L'initiative des Principes pour l'investissement responsable, appuyée par l'ONU, proposait un ensemble de lignes directrices destinées à aider les investisseurs.

19. En réponse à une question d'un représentant concernant la manière dont les pays pourraient établir des priorités, un intervenant a souligné qu'il était nécessaire que les pays s'approprient les décisions. Certains représentants se sont dits prêts à participer à d'autres réunions au niveau régional pour aider les pays à élaborer des politiques nationales avant de prendre part à une coordination internationale. En outre, un intervenant a fait remarquer que certains des problèmes rencontrés par les pays étaient systémiques, car la recherche de rentes était devenue le principal moyen d'extraction de la richesse dans le cadre du système

capitaliste moderne et de l'économie réelle. Ce système économique était renforcé par ses liens avec les processus politiques, ce qui consolidait la domination économique de quelques acteurs, domination qui sous-tendait la crise du multilatéralisme. Tant que cette dynamique n'aurait pas été prise en compte, il ne serait pas possible d'apporter une solution à la fois durable et inclusive. Il fallait que le précarité puisse faire entendre sa voix au niveau multilatéral afin d'être mieux représenté et de constituer un contre-poids dans les débats.

20. Enfin, un représentant a souligné qu'il était préoccupant que la tenue de certaines réunions soit programmée en même temps que d'autres réunions tenues à l'Office des Nations Unies à Genève.

21. Dans ses observations finales, le Président a souligné la nécessité de politiques cohérentes qui ne soient pas seulement à l'échelon national, mais répondent au souci de coordonner les politiques au niveau international.

## **II. Questions d'organisation**

### **A. Élection du Bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

22. À sa séance plénière d'ouverture, le 24 février 2020, la Réunion d'experts pluriannuelle a élu M. Sergio F. Toro Mendoza (Chili) Président et M. Abderrahim Slimane (Maroc) Vice-Président-Rapporteur.

### **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

23. Également à sa séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.I/MEM.8/10). L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. La mobilisation de ressources financières en vue d'un développement inclusif et durable.
4. Adoption du rapport de la réunion.

### **C. Adoption du rapport de la réunion**

(Point 4 de l'ordre du jour)

24. À la séance plénière de clôture, le 25 février 2020, la Réunion d'experts pluriannuelle a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la session.



## Annexe

### Participation\*

1. Les États membres ci-après de la CNUCED étaient représentés à la session :
 

Allemagne	Iran (République islamique d')
Arabie saoudite	Jordanie
Bahreïn	Liban
Bangladesh	Madagascar
Bolivie (État plurinational de)	Maroc
Burkina Faso	Mexique
Burundi	Oman
Congo	Ouganda
Djibouti	Pakistan
Égypte	Panama
El Salvador	Philippines
Espagne	République arabe syrienne
Finlande	République de Moldova
Gambie	
  
2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
  - Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
  - Organisation de la coopération islamique
  - Centre Sud
  
3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
  - Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
  
4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 

*Catégorie générale*

  - Réseau européen sur la dette et le développement
  - International Network for Standardization of Higher Education Degrees
  - Confédération syndicale internationale
  - Réseau mondial pour la justice fiscale

---

\* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.I/MEM.8/INF.4.